



Du territoire partagé à la non-intervention 2024



L'esprit du projet global

L'arboretum de Roure et le collectif d'artistes no-made-l'association qui œuvrent ensemble dans une approche transdisciplinaire et présentent des œuvres d'art en plein air, proposent un projet intitulé « **du territoire partagé à la non-intervention** ».

Le territoire partagé

Nous **proposons l'organisation d'expositions temporaires en privilégiant l'idée de territoire partagé pour mettre en résonance le lieu et l'œuvre dans un périmètre donné**. L'arboretum a défini des espaces susceptibles d'accueillir des œuvres, une dizaine de lieux. Les professionnels de l'arboretum ont produit un descriptif du territoire avec ce qui le constitue : les végétaux, les minéraux, les animaux.

Ces espaces avec l'état du lieu sont proposés aux artistes. Une description de l'œuvre viendra le compléter. La création humaine partagera alors ce territoire et permettra d'appréhender un ensemble cohérent avec un regard croisé afin d'éviter une appropriation de l'espace naturel.

Vous trouverez en annexe l'ensemble de ces descriptifs et les sites choisis pour l'implantation des œuvres.

La non-intervention

Une partie de l'arboretum demeurée sauvage, en libre évolution sera la raison même d'une réflexion et l'objet du projet. Par cette non-intervention dans cet espace « protégé » nous interrogerons alors la présence de l'artiste dans la nature en reprenant à la lettre la signification de ce néologisme qu'est no-made « ne pas faire » .

Ce questionnement se voudra protéiforme, il pourra se traduire en volume, en écrit, en photographie, en vidéo, en performance, en conférence à l'arboretum ou ailleurs. Il inaugurera une autre façon d'envisager la présence de l'art à l'arboretum et de poursuivre l'aventure en laissant une grande liberté de propositions.

Cette proposition a été intégrée à une démarche nationale nommée **ERABLE** et portée par Stéphanie LARBOURET, co-directrice adjointe, directrice pole espaces naturels, conservatrice réserve naturelle des gorges de Daluis et la Communauté de communes Alpes d'Azur, place conil 06260 PUGET THENIERS (voir le projet national).

https://erable.archi.fr/sites/default/files/pièces-jointes/20231120_Dossier%20de%20presse%20ERABLE_0.pdf

Appel à Projets

Ce premier appel couvre le thème dans son ensemble. Chaque artiste pourra répondre à la première partie du thème « *le territoire partagé* » ou/et à la seconde « la non intervention ». Il s'adresse à tous les artistes désireux d'entrer dans l'esprit du projet global.

Dans un premier temps nous vous demandons de nous donner une réponse quant à votre participation au projet accompagnée d'une proposition..

Dans un deuxième temps nous définirons les implantations en fonction du projet d'œuvre, de votre cahier des charges et avec votre assentiment.

Modalités d'Acceptation - L'organisateur (l'arboretum et no-made) recevra les propositions des artistes et choisira les candidats, il sera notamment sensible aux réalisations favorisant l'intégration paysagère et le respect de l'environnement (**matériaux, recyclabilité, impact environnemental...**).

La liste des projets retenus sera communiquée par mail.

Modalités d'installation

Les œuvres seront réalisées/installées in situ et devront tenir compte des spécificités et contraintes éventuelles qui figurent dans le descriptif du lieu. Les œuvres se situant en pleine nature, l'apport éventuel d'énergie ne pourra être que solaire.

L'installation des œuvres sera éphémère, elles seront visibles sur le site pour la durée de l'évènement d'octobre 2024 à octobre 2025. Elles devront impérativement être démontées à l'issue de cette période. L'artiste doit être présent pour le montage et le démontage de son œuvre.

Modalités financières – Deux possibilités

Première possibilité : le projet no-made est retenu dans le cadre du programme de recherche-action ERABLE. (proclamation des résultats le 22 juillet 2022).

Le budget par œuvre ou intervention est compris entre 500,00 et 1 000,00€ euros TTC selon les dépenses engagées. Ce budget comprend les honoraires de l'artiste et les charges de conception et réalisation. Une convention sera établie avec l'artiste à l'issue de la sélection.

Deuxième possibilité : notre projet n'est pas retenu, les défraiements seront calculés en fonction des frais engagés, des budgets de no-made et l'arboretum.

Le dossier de candidature comprendra :

- un CV ;
- une note d'intention de 2 pages maximum (avec des visuels – simulation, croquis...) ;
- un dossier artistique actualisé .

Calendrier :

Appel à candidature le 15 mai

Date limite pour votre participation et vos suggestions – le 15 juin 2024

Annonce des résultats – le 1er juillet 2024

Début des installations – courant juillet-août 2024

Inauguration – octobre 2024

Pièces jointes :

Les emplacements et les descriptifs en annexe